



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/18
18 juillet 2001



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-quatrième réunion
Montréal, 18-20 juillet 2001

**RAPPORT DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION DU
SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

Introduction

1. Le Sous-comité sur l'examen des projets du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est réuni à Montréal du 16 au 18 juillet 2001.
2. Les représentants de l'Allemagne, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon (président), de la Malaisie et de la Tunisie ont participé à la réunion.
3. Ont également pris part à la réunion, en tant qu'observateurs, conformément au mandat du Sous-comité :
 - (a) Les représentants de l'Australie, de la Finlande et de la Jordanie;
 - (b) Les représentants des agences d'exécution et du Secrétariat de l'ozone, et le Trésorier.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. Le président du Sous-comité, M. Tadanori Inomata (Japon), a ouvert la réunion le lundi 16 juillet 2001 à 10h00.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour ci-après, d'après l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/23/1, avec un amendement visant à inclure des délibérations sur une proposition de projet de plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses au Mexique au point 5 :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Remarques d'ouverture
4. Organisation des travaux
5. Questions soulevées durant l'examen des projets
6. Coopération bilatérale
7. Programmes de travail :
 - (a) Amendements aux programmes de travail du PNUD
 - (b) Amendements aux programmes de travail du PNUE
 - (c) Amendements aux programmes de travail de l'ONUDI
 - (d) Amendements aux programmes de travail de la Banque mondiale
8. Projets d'investissement
9. Questions de politiques : L'utilisation de l'allocation de 13 pour cent comme frais d'agence (décision 32/31)
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la réunion

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: REMARQUES D'OUVERTURE

6. Le Chef du Secrétariat a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité sur l'examen des projets et a déclaré que l'ordre du jour de la présente réunion serait axé surtout sur les questions soulevées durant l'examen des projets, les projets d'investissement et les amendements aux programmes de travail de 2001 proposés par les agences d'exécution et les agences bilatérales. La valeur totale des 216 projets et activités, y compris les stratégies et les plans sectoriels, proposés à la trente-quatrième réunion dépasse les 217 millions \$US, et les montants demandés à la présente réunion, y compris les tranches pour les plans sectoriels et les projets de BM, représentent près de 101 millions \$US.

7. L'examen par le Secrétariat a donné lieu à la recommandation de 144 projets pour approbation générale pour un montant de 33,4 millions \$US. Vingt et un projets d'investissement et autres activités d'une valeur totale de 26,4 millions \$US ont été retirés ou reportés, dont certains projets qui ne contiennent pas toute l'information nécessaire ou dont la recevabilité est remise en question. Cinquante et un projets d'investissement représentant un total de 47,8 millions \$US ont été proposés pour examen individuel. Quarante-cinq de ces projets présentent des contradictions sur le plan des données de consommation sectorielles et/ou nationales de SAO ou encore dans le secteur des fumigènes ou des agents de transformation, bien que leurs coûts aient été convenus avec l'agence d'exécution concernée. Il n'y a que six projets représentant un montant de 35,1 millions \$US présentés pour examen individuel sur lesquels le Secrétariat et les agences d'exécution ne sont pas convenus des coûts.

8. Il a déclaré que les sommes disponibles, pouvant être engagées par le Fonds multilatéral, s'élevaient actuellement à 79,5 millions \$US et que sous réserve des recommandations du Sous-comité dans certains cas, ce montant pourrait suffire à financer tous les projets recommandés pour approbation à la présente réunion.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DES TRAVAUX

9. Sur la proposition du président, le Sous-comité a décidé d'organiser ses travaux conformément à l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/23/1/Add.1/Rev.1.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS SOULEVÉES DURANT L'EXAMEN DES PROJETS

(a) Engagements des pays (décision 33/2 c), e), f))

10. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 4 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19). Il a souligné que le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution d'obtenir les engagements des gouvernements concernant, entre autres choses, les réductions permanentes de consommation sectorielle et les obligations de cesser l'utilisation de CFC après l'achèvement des projets (décision 33/2).

11. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- (a) demande aux agences d'exécution de respecter à la lettre la décision 33/2 c, e) et f), et de joindre aux projets qu'ils présenteront à la trente-cinquième réunion et suivantes les engagements des gouvernements envers les réductions permanentes de consommation sectorielle et les obligations de cesser d'utiliser les CFC;
- (b) approuve les propositions de projet présentées à la présente réunion pour lesquelles les gouvernements ont respecté les conditions de la décision 33/2;
- (c) approuve les propositions de projet présentées à la présente réunion pour lesquelles les gouvernements n'ont pas respecté leur obligation de fournir toute l'information, sous réserve que les fonds pour ces projets ne soient décaissés que sur réception de l'information requise en vertu de la décision 33/2;
- (d) reporte l'examen final du mode de présentation des engagements jusqu'à la trente-cinquième réunion tout en permettant aux pays ayant des engagements en instance aux termes de l'alinéa c) ci-dessus d'utiliser le mode de présentation actuel et de présenter les projets en instance à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif.

(b) Durée des projets (décision 33/2 b))

12. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 5 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19). Il a souligné que le paragraphe portait sur le raccourcissement des délais de mise en œuvre dans les projets du secteur des mousses fondés sur des technologies à base de HCFC-141b.

13. À l'issue de ses délibérations et en vertu des exigences de la décision 33/2, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- (a) demande au Secrétariat et aux agences d'exécution de réviser la durée des projets individuels dans le secteur des mousses dans le but de réduire les délais de reconversion à des technologies à base de HCFC-141b et de présenter les résultats de cet exercice à la quinzième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, et
- (b) demande à la quinzième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner la question dans le cadre de son plan d'activités.

(c) Financement des transferts technologiques et des essais (décision 33/2 j) et k))

14. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 6 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19). Il a souligné que le paragraphe portait sur le financement de l'assistance technique et des essais dans les projets du secteur des mousses (décision 33/2 j) et k)).

15. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a reconnu le besoin de prévoir des fonds d'assistance technique pour la mise en œuvre des projets et a recommandé que le Comité exécutif demande au Secrétariat et aux agences d'exécution de continuer à examiner le niveau de financement et/ou les modalités de mise en œuvre de l'assistance technique et des essais dans les propositions de projet afin d'assurer le respect complet de la décision 33/2 j) et k), et de présenter un rapport à cet effet à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif;

(d) Élargissement de la décision 33/2 à d'autres secteurs

16. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 7 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19). Il a souligné que le paragraphe portait sur le fait de fournir dans les autres secteurs des engagements sur la consommation et la cessation de l'utilisation des CFC semblables à ceux exigés dans le secteur des mousses en vertu de la décision 33/2 .

17. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reprenne la question de l'élargissement de la décision 33/2, présentée au paragraphe 7 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19, aux autres secteurs dans ses discussions sur la planification stratégique, au point 7 de l'ordre du jour.

(e) Consommation dans les entreprises et données des pays

18. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 8 à 11 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19) qui portent sur les contradictions perpétuelles entre les données sur la consommation de SAO fournies dans les documents de projet et les données sur la consommation totale dans le secteur concerné remises par les pays au Secrétariat.

19. On a insisté sur l'importance de soumettre des données exactes sur les niveaux de consommation, les quantités éliminées dans le cadre des projets et les quantités restantes à éliminer, afin que le Comité exécutif puisse reconnaître les pays qui éprouvent de la difficulté à respecter leurs engagements, et préparer l'avenir. On a suggéré qu'un rapport final soit préparé précisant toute la consommation restante dans le secteur visé, après l'approbation des projets qui donneront lieu à l'élimination de 100 pour cent ou plus de la consommation restante de SAO rapportée dans un secteur, avant que d'autres projets puissent être proposés. D'autres projets pourront être proposés à partir de ces données, de préférence sous forme de projets parapluie pour le secteur, afin d'éliminer la consommation restante de SAO dans le secteur.

20. On a également indiqué que les pays visés à l'article 5 éprouvent de nombreuses difficultés à fournir des données exactes sur la consommation et l'élimination. De plus, il n'est pas certain que les pays visés à l'article 5, surtout les plus grands pays, puissent entreprendre des projets parapluie regroupant toutes les entreprises restantes d'un secteur afin de réaliser l'élimination. Il a donc été nécessaire d'examiner les autres types de projets qui pourraient être entrepris afin d'atteindre les objectifs d'élimination.

21. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- (a) demande au Secrétariat et aux agences d'exécution de ne pas présenter de propositions de projets dont les données de projet et les dernières données

rapportées sur la consommation sectorielle sont contradictoires;

- (b) demande au Secrétariat de préparer un rapport sur les propositions de projet reçues par le Secrétariat dont les données sont contradictoires qui comprendrait, entre autres choses, les dernières données sur la consommation sectorielle, les données du projet sur la consommation de SAO, la date d'établissement de la capacité de production, la consommation restante dans le secteur visé et les coûts du projet, et de remettre ce rapport à toutes les réunions du Sous-comité sur l'examen des projets;
- (c) approuve les propositions de projets présentées à la présente réunion, étant entendu que les projets proposés aux prochaines réunions respecteront l'exigence énoncée au paragraphe a) ci-dessus et que le Comité exécutif examinera à sa première réunion de 2002 les projets qui ont été supprimés des plans d'activités de 2001;
- (d) En ce qui concerne les pays dont les données sont contradictoires, les projets restant dans les affectations de 2001 pourront être présentés à la réunion de mars 2002, après que les contradictions aient été corrigées, et imputés aux plans d'activités de 2001.
- (f) Projets ne figurant pas dans les plans d'activités

22. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 12 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19). Il a souligné que les coûts de certains projets étaient supérieurs aux coûts indiqués dans les plans d'activités de 2001 et que dans d'autres cas, les quantités à éliminer étaient inférieures aux quantités précisées dans les plans d'activités de 2001.

23. À l'issue de ses délibérations et compte tenu de la souplesse qu'accordent les décisions antérieures, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif demande au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner la possibilité de demander aux agences d'exécution :

- (a) de faire les efforts nécessaires pour présenter des projets conformes aux plans d'activités;
- (b) de ne remplacer les projets d'un plan d'activités ou de la liste des projets de circonstance que sur confirmation à l'effet que :
 - (i) le gouvernement concerné a été informé par écrit par l'agence d'exécution des raisons pour lesquelles son ou ses projets ont été reportés ou supprimés du plan d'activités de l'agence;
 - (ii) le ou les projets de remplacement sont essentiels au respect des obligations du pays relativement une échéance et que tout délai d'approbation ou de mise en œuvre pourrait empêcher le pays de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.

(g) Consommation associée aux CFC-11 contenus dans les formules de mousses prémélangées

24. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 13 à 15 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19) portant que les CFC-11 contenus dans les formules prémélangées utilisées pour fabriquer de la mousse, importées par les pays visés à l'article 5. La vingt-cinquième réunion du Comité de mise en œuvre a discuté de la question en tenant compte de la décision I/12 A de la première Réunion des Parties au Protocole de Montréal qui précise clairement que les polyols prémélangés doivent être considérés comme un produit en vertu du Protocole de Montréal, ce qui signifie que les CFC contenus dans les polyols ne doivent pas être comptés dans la consommation du pays importateur.

25. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que la trente-cinquième réunion du Comité exécutif examine la question en tenant compte des points importants soulevés par le Comité de mise en œuvre.

(h) Mexique : Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses

26. Le Sous-comité s'est penché sur le projet en rubrique pour le Mexique qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion, à l'origine, et dont le Comité exécutif a déjà discuté à ses trente-deuxième et trente-troisième réunions. Le projet a fait l'objet de deux décisions du Comité exécutif (32/54 et 33/48). Le Chef du Secrétariat a indiqué que le Secrétariat a reçu une lettre du PNUD présentant le point de vue du gouvernement du Mexique qui désire, entre autres choses, faire abroger la décision 33/48. Il a dit que le Secrétariat n'avait reçu aucun renseignement supplémentaire pertinent à la décision 33/48 qui pourrait l'inciter à mettre la question à l'ordre du jour de la présente réunion.

27. Le représentant du PNUD a présenté les commentaires du gouvernement du Mexique concernant les décisions 32/54 et 33/48 dans lesquels, entre autres choses, le pays est invité à fournir des garanties concrètes à l'effet que le projet entraînerait la réduction permanente de la consommation de CFC à l'échelle nationale, tous secteurs confondus, même si le concept fait encore l'objet de discussions et qu'il n'y ait toujours pas de consensus à ce sujet. C'est d'ailleurs pour cette raison que les décisions ci-dessus ont retardé l'examen de ce projet par le Sous-comité sur l'examen des projets, lequel projet constitue une priorité pour le Mexique.

28. Deux délégations ont noté qu'elles étaient disposées à discuter des questions soulevées par ce projet mais qu'elles ne pourraient prendre de décision finale à la présente réunion car le projet n'a pas été présenté de façon officielle avant la réunion.

29. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte l'examen du projet en rubrique jusqu'à la fin des discussions sur le concept de « consommation nationale tous secteurs confondus » tenues dans le cadre des discussions du Comité exécutif sur la planification stratégique.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION BILATÉRALE
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20, et Corr.1 et Add.1)**

30. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20 et ses Corr. 1 et Add.1, qui portent sur la coopération bilatérale. Il a souligné que les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Pologne et de la Suède ont présenté 28 demandes de coopération bilatérale représentant 6 740 000 \$US. Le Secrétariat a recommandé 24 de ces projets pour approbation générale et quatre pour examen individuel.

31. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les demandes de coopération bilatérale présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20 et Corr. 1 et Add. 1, avec les amendements ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

Syrie : Programme de l'élimination sectorielle : établissement d'une banque de halons et d'un projet parapluie pour 63 fabricants (France et Allemagne)

32. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, étant entendu que le projet permettra de réaliser une réduction durable de la consommation de halons en République arabe syrienne et qu'aucune autre demande de financement de projets dans le secteur des halons ne sera présentée.

Brésil : Projet pilote : Programme de formation pour le secteur d'entretien de la réfrigération (gouvernement de l'Allemagne)

33. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 41 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20 et les paragraphes 41 (bis) et 41 (ter) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20/Corr.1. Il a indiqué que le Secrétariat a rapporté que le financement du projet en rubrique pourrait créer un dédoublement en raison des activités déjà financées au Brésil et noté que le PNUD prépare actuellement un PGF pour le Brésil.

34. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, étant entendu que :

- (a) le projet serait mis en œuvre dans un court délai et contribuerait à la préparation et à la mise en œuvre du PGF que le PNUD prépare actuellement pour le Brésil, et
- (b) le gouvernement de l'Allemagne et le PNUD travailleraient en étroite collaboration pour la mise en œuvre de leurs activités respectives dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au Brésil.

Roumanie : Élimination du bromure de méthyle en horticulture (gouvernement de l'Italie)

35. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport en vertu de l'accord entre le gouvernement de la Roumanie et le Comité exécutif présenté à l'annexe III au présent rapport.

Région ASP : Assistance pour la mise en œuvre d'une planification stratégique du Fonds multilatéral pour promouvoir la conformité au Protocole de Montréal dans la région Asie-Pacifique (gouvernement du Japon)

36. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 69 à 77 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20.

37. Le représentant du Japon a expliqué que le projet avait pour objectif de soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale de conformité dans un pays visé à l'article 5 choisi de la région du sud de l'Asie. Le projet ferait appel à un consultant régional et un consultant national, et comprendrait des consultations avec les intervenants nationaux et internationaux concernés, dont les agences d'exécution gouvernementales, le secteur privé et l'industrie, et les ONG. Ces consultations faciliteraient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de conformité robustes qui comprendraient, entre autres choses, un cadre national et des modalités de mise en œuvre afin de renforcer les capacités de gestion nationales.

38. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

Région ASP : Coopération régionale et surveillance et contrôle de la consommation des SAO (gouvernement de la Suède)

39. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 83 et 84 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20 et les paragraphes 83 (bis) et 84 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20/Corr.1.

40. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, étant entendu que ce projet est un projet unique et non le premier d'une série de projets à financer dans l'avenir.

Région ASP : Atelier sur la mise à jour du PGF pour les pays à faible consommation (gouvernement de la Suède)

41. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 85 et 86 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20.

42. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte l'examen du projet proposé à une réunion ultérieure.

43. En conclusion des délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif demande au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux mentionnés ci-dessus comme suit :

- (a) 328 167 \$US au solde des contributions bilatérales de l’Australie pour 2001;
- (b) 585 221 \$US au solde des contributions bilatérales de la France pour 2001;
- (c) 1 083 479 \$US au solde des contributions bilatérales de l’Allemagne pour 2001;
- (d) 3 374 489 \$US au solde des contributions bilatérales de l’Italie pour 2000 et 2001;
- (e) 167 805 \$US au solde des contributions bilatérales du Japon pour 2001;
- (f) 113 000 \$US au solde des contributions bilatérales de la Pologne pour 2001;
- (g) 305 000 \$US au solde des contributions bilatérales de la Suède pour 2001.

POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR : AMENDEMENTS AUX PROGRAMMES DE TRAVAIL

a) Amendements du programme de travail du PNUD

44. Le président a attiré l’attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/21 contenant les amendements du programme de travail du PNUD.

45. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les amendements du programme de travail du PNUD pour 2001 contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/21, avec les modifications ci-après, au niveau de financement indiqué dans l’annexe I au présent rapport.

Bengladesh : Renouvellement du renforcement institutionnel

46. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif n’approuve pas le renouvellement du projet de renforcement institutionnel et qu’il fasse part au gouvernement du Bangladesh de ses observations contenues dans l’annexe III au présent rapport.

Cuba : Renouvellement du renforcement institutionnel

Inde : Renouvellement du renforcement institutionnel

Nigeria : Renouvellement du renforcement institutionnel

47. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets mentionnés ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l’annexe I au présent rapport et qu’il fasse part aux gouvernements concernés de ses observations contenues dans l’annexe III au présent rapport.

b) Amendements du Programme de travail du PNUE

48. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/22 contenant les amendements du programme de travail du PNUE pour 2001.

49. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les amendements du programme de travail du PNUE pour 2001 contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/22, avec les modifications ci-après, au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport.

Global : Mise au point d'un système de suivi des SAO et des équipements utilisant des SAO

50. À la suite d'un échange, au cours duquel le Sous-comité a demandé au PNUE de revoir sa proposition afin d'y inclure tout élément additionnel nécessaire à la mise en œuvre complète du système de suivi, ce qui permettrait de ne pas demander de financement supplémentaire à l'avenir, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet au niveau de financement de 40 000 \$US, étant entendu qu'il s'agit d'un projet qui ne sera pas reconduit et qu'aucune demande de financement supplémentaire ne sera formulée pour cette activité.

Global : Campagne mondiale de sensibilisation et d'éducation pour soutenir l'élimination

51. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la première phase de ce projet, portant sur l'établissement d'une stratégie de communication, au niveau de financement de 60 000 \$US, étant entendu que:

- a) Le projet fera l'objet d'une diffusion moins étendue;
- b) Le projet sera axé sur les besoins des pays visés à l'article 5.

Bolivie : Renouvellement du renforcement institutionnel

Guinée : Renouvellement du renforcement institutionnel

Guyana : Renouvellement du renforcement institutionnel

République populaire démocratique lao : Renouvellement du renforcement institutionnel

Soudan : Renouvellement du renforcement institutionnel

Zimbabwe : Renouvellement du renforcement institutionnel

52. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets en rubrique au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport, et qu'il fasse part aux gouvernements concernés de ses observations contenues dans l'annexe III au présent rapport.

Chine : Formation sur les politiques à l'intention des autorités locales de Chine (première tranche pour 2001)

53. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/22, qui a trait à la formation des autorités locales de Chine en matière de politiques.

54. Le Sous-comité a examiné le projet dans le contexte de la Stratégie de formation en matière de politiques relatives à l'ozone à l'intention des autorités locales en Chine, de la mise en œuvre par la Banque mondiale de l'élimination de la production dans le secteur des CFC et de la stratégie que le Japon mettra en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

55. Après cet échange, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve en principe le projet en rubrique pour un montant total de 810 000 \$US, ce qui représente 60 % du montant demandé à l'origine, et qu'il approuve le financement de la première tranche à hauteur de 275 000 \$US.

56. Le Sous-comité a noté que le financement de ce projet sera complété par des fonds et des activités d'assistance technique. Le gouvernement de Chine devrait dégager la partie restante de 40 % des sommes demandées à l'origine à même le financement déjà approuvé et le financement devant être approuvé à l'avenir dans le cadre des approches sectorielles. À cet égard, le Sous-comité a instamment invité la Banque mondiale et le PNUD à collaborer avec la Chine et le PNUE. Il a également fait remarquer que le projet bilatéral que le Japon est en train de préparer pour mettre sur pied une stratégie dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération n'inclura pas de formation complémentaire à l'intention des agents des douanes.

Cameroun : Amélioration de la capacité des organisations paysannes et des organisations non-gouvernementales locales de communiquer de l'information au sujet du bromure de méthyle

Nigeria : Amélioration de la capacité des organisations paysannes et des organisations non-gouvernementales locales de communiquer de l'information au sujet du bromure de méthyle

Sénégal : Amélioration de la capacité des organisations paysannes et des organisations non-gouvernementales locales de communiquer de l'information au sujet du bromure de méthyle

57. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 16 à 19 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/22.

58. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets en rubrique au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport.

Région de l'Afrique : Atelier régional sur l'évaluation de l'expérience acquise dans l'utilisation de solutions de rechange au bromure de méthyle avec l'assistance du Fonds multilatéral

Région de l'Asie : Atelier régional sur l'évaluation de l'expérience acquise dans l'utilisation de solutions de rechange au bromure de méthyle avec l'assistance du Fonds multilatéral

59. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 20 à 22 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/22.

60. Après un échange au cours duquel il a été demandé au PNUE de revoir les projets, entre autres pour en réduire la durée et examiner la possibilité de tenir les ateliers en même temps que d'autres réunions, et de cerner précisément les audiences cibles des ateliers, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets mentionnés ci-dessus pour un montant individuel de 80 000 \$US chacun.

Global : Manuel agricole régional relatif aux solutions de rechange pour les cultures horticoles et les fraises

61. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 24 à 27 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/22.

62. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte l'examen du projet en rubrique en attendant le dépôt, conformément à la décision IX/5, du rapport du Groupe de l'évaluation technologique et économique sur les solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle dans les pays visés à l'article 5. Ce rapport devrait être présenté à la Réunion des Parties en 2002.

c) Amendements du Programme de travail de l'ONUDI

63. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/23, qui contient les amendements du Programme de travail de l'ONUDI pour 2001.

64. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les amendements du Programme de travail de l'ONUDI pour 2001 contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/23, au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

Égypte : Renouveau du renforcement institutionnel

65. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport, et qu'il fasse part au gouvernement de l'Égypte de ses observations contenues dans l'annexe III au présent rapport.

d) Amendements du Programme de travail de la Banque mondiale

66. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/24 , qui contient les amendements du Programme de travail de la Banque mondiale pour 2001.

67. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les amendements du programme de travail de la Banque mondiale pour 2001 contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/24, avec la modification ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

Chine : Préparation d'un projet pour le plan sectoriel relatif aux agents de traitement

68. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/24.

69. Le représentant du Secrétariat a expliqué qu'à l'issue de pourparlers avec la Banque mondiale, il a été convenu de recommander au Sous-comité que le financement supplémentaire nécessaire pour préparer une stratégie pour le secteur des agents de traitement en Chine, et qui engloberait l'ensemble des applications comprises à l'heure actuelle dans la décision X/14 de la Réunion des Parties devrait être fixé à 142 000 \$US, moins une somme de 20 000 \$US qui a déjà été versée au cours de la phase I pour des dépenses non admissibles en vertu des règles établies par le Comité exécutif.

70. Après délibération, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le projet en rubrique à hauteur de 122 000 \$US, étant entendu que si les Parties se livraient à un examen plus approfondi de la question des agents de transformation et ajoutaient d'autres applications à la liste, la Banque mondiale pourrait présenter de nouvelles propositions pour la préparation de projets en Chine visant ces applications.

Jordanie : Renouvellement du renforcement institutionnel

71. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport, et qu'il fasse part au gouvernement de la Jordanie de ses observations contenues dans l'annexe III au présent rapport.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS D'INVESTISSEMENT

a) Projets recommandés aux fins d'approbation globale

72. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/23/2/Rev.1.

73. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets soumis aux fins d'approbation globale dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/23/2/Rev.1, au

niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, avec, le cas échéant, les conditions prévues dans les fiches d'évaluation de projet correspondantes.

Plans de gestion de frigorigènes: Activités de surveillance

74. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, étant entendu que les agences d'exécution ou les agences bilatérales responsables fourniront directement aux pays les fonds destinés à la surveillance et l'évaluation, en vue de l'exécution de ces activités.

Jordanie - Solvants: Reconversion au TCE des processus de nettoyage de métaux par dégraissage au TCA à l'atelier King Hussein, à Zarqa

75. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, étant entendu que l'approbation du projet ne créera pas de précédent pour de futures reconversions à la technologie en question, et que l'examen des options pour l'adaptation du matériel existant se poursuivra.

Yémen: Élimination du CFC 12 dans la fabrication d'aérosols par la reconversion aux propulsants à base d'hydrocarbures chez Al-Thowra Industrial Complex Industrial (AIC)

Yémen: Élimination du CFC 11, 12 et 14 dans la fabrication d'aérosols par la reconversion aux propulsants à base d'hydrocarbures chez Arabia Felix Industries Ltd.

76. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport.

Colombie: Remplacement du CFC-12 par la technologie à base de R-134a dans la production de systèmes de climatisation mobiles (MAC) chez Thermo-coil, Auto Aires et Servi Aires

Malaisie: Remplacement du CFC-12 par du HFC 134a comme dans la production de systèmes de climatisation mobiles (MAC) chez Sanden International (M) Sdn. Bhd

Mexique: Remplacement du CFC-12 par la technologie à base de R-134a dans la production de systèmes de climatisation mobiles (MAC) chez Airtemp

77. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, étant entendu que les gouvernements intéressés indiqueront les dates auxquelles la production de compresseurs de MAC à base de CFC cessera dans leurs pays.

Technologies à base de HCFC

78. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif demande au Secrétariat d'inclure, pour tous projets futurs qui prévoient la reconversion au HCFC-141b, la lettre du

gouvernement intéressé dans les documents de réunion, expliquant les raisons du choix de la technologie, conformément aux Décisions 23/20 et 27/13.

b) Projets soumis à un examen individuel

Argentine: Élimination des CFC-11 par conversion à la technologie du HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide de polyuréthane chez 4 fabricants de mousse (parapluie) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/25)

Argentine: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de panneaux isolants en mousse rigide chez Frio Star (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/25)

Brésil: Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse de PU rigide et de mousse à pellicule incorporée rigide chez Piatex (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Transen (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse moulée flexible et de mousse rigide à pellicule incorporée et au HCFC-141b pour la mousse rigide, flexible à pellicule incorporée et phénolique chez J Dal Ponte (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse rigide de PU pour planches à surfing chez Jemma (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la manufacture de mousse rigide à pellicule incorporée chez Juntafacil (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Korta Calhas (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Isoeste (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse moulée flexible chez Paranoa (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Isar (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse moulée flexible et au HCFC-141b pour la mousse flexible à pellicule incorporée chez Rosil (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse flexible à pellicule incorporée, de mousse moulée flexible chez Royal Rubber (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse de PU rigide pour des flotteurs à résistance électrique chez Taurus (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Thermoblock (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b pour la fabrication de mousse rigide à pellicule incorporée chez Ornati-Luce (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Danko (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide à pellicule incorporée chez Injetec (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse rigide et flexible micro-cellulaire chez Hidroplas (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Grupo ACO (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide pour les caisses et les panneaux de camion chez 9 entreprises (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b chez Danica Co. dans la fabrication de mousse PU rigide pour isolation (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide pour des fabricants de crème glacée et de refroidisseurs chez 3 entreprises (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse rigide et flexible à pellicules incorporée chez VM (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide et flexible à pellicule incorporée chez Air Micro (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide chez Isoprice (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse rigide à pellicule incorporée chez Benoplast (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide pour panneau de chambre froide, ainsi que de congélateurs refroidisseurs chez Central Equipment (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Brésil: Élimination du CFC-11 par conversion au gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse rigide à pellicule incorporée de mousse rigide et de mousse moulée flexible chez Carolinas (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/26)

Jordanie: Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par le HCFC-141b et le HFC-134a dans la production d'équipement de réfrigération commerciale chez le deuxième groupe de fabricants de réfrigérateurs commerciaux de format moyen (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/32)

Jordanie: Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale chez le sixième groupe de fabricants de réfrigérateurs commerciaux en Jordanie (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/32)

Jordanie: Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale chez le cinquième groupe de fabricants de réfrigérateurs commerciaux de petit format en Jordanie (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/32)

Libye: Élimination du CFC-11 par conversion Chlorure de méthyle (CM) dans la fabrication de mousse de PU flexible chez Hilal Africa (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/34)

Libye: Élimination du CFC-11 par conversion au (MC) dans la fabrication de mousse de PU flexible chez Tasharoukiate Essadek (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/34)

79. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur l'Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/23/Add.1/Rev.1. Il a souligné que la principale question soulevée dans ces projets concernait les écarts apparents entre d'une part, les données de consommation indiquées dans les projets, et d'autre part, les données de secteur ou de pays communiquées au Fonds et au Secrétariat de l'Ozone. Le Président a également indiqué que cette question a déjà été examinée au titre du point 5 de l'ordre du jour (paragraphe 8 à 11 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/19).

80. Après délibération, le Sous-comité Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, conformément au paragraphe 11 alinéa c du présent rapport, étant entendu que les projets futurs respecteraient les conditions décrites dans le projet de recommandation présenté au paragraphe 21 ci-dessus.

Chine: Plan sectoriel pour l'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses en Chine (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/27)

81. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les pages 14 à 17 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/27.

82. Après délibération, le Sous-comité Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- (a) Diffère l'examen du projet;
- (b) Demande au Secrétariat et à la Banque mondiale de poursuivre, en conjonction avec les membres intéressés du Sous-comité d'examen des projets, ainsi que des représentants d'autres agences d'exécution en qualité d'observateurs, les pourparlers dans ce domaine, en vue de présenter une proposition révisée, ainsi qu'un projet d'entente, à temps pour la 35^e réunion, les discussions devant être coordonnées le cas échéant par l'Allemagne.

Maroc: Élimination du BM dans la fumigation du sol pour la production de tomates (première tranche) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/38 and 34/38/Add.1)

83. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/38 et Add.1.

84. Après délibération, le Sous-comité Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement du Maroc et le Comité exécutif, reproduit à l'Annexe IV au présent rapport.

Ouganda: Élimination du BM dans les fleurs coupées (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/46)

85. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/46.

86. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement de l'Ouganda et le Comité exécutif, reproduit à l'Annexe V au présent rapport.

Liban: Élimination du BM dans la fumigation du sol pour la production des fraises (première tranche) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/33 and 34/33/Add.1)

Liban: Élimination sectorielle du BM dans la production de légumes, de fleurs coupées et de tabac (première tranche) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/33 and 34/33/Add.1)

87. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 1 à 17 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/33.

88. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement du Liban et le Comité exécutif, reproduit à l'Annexe VI au présent rapport, et qu'il invite le PNUD et l'ONUDI à coordonner étroitement la mise en œuvre des deux projets.

89. En approuvant ce projet, une délégation a fait observer qu'à l'avenir, il ne serait peut-être plus possible de financer les éliminations totales dans tous les pays en avance sur les dispositions du Protocole.

Syrie: Élimination de l'utilisation du BM dans l'emménagement des grains (première tranche) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/44)

90. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 13 à 23 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/44.

91. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et le Comité exécutif, reproduit à l'Annexe VII au présent rapport.

Uruguay: Élimination du BM dans l'horticulture: tomates et fleurs coupées (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/47)

92. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 1 à 11 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/47.

93. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, conformément à l'accord

conclu entre le Gouvernement de l'Uruguay et le Comité exécutif, reproduit à l'Annexe VIII au présent rapport.

Inde: Conversion de la fabrication de caoutchouc chloriné du TCC à un processus sans SAO chez Rishiroop Organics Pvt. Ltd. et Rishiroop Polymers Pvt. Ltd. (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30)

94. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 31 à 48 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30, concernant un projet visant à éliminer 248,8 tonnes ODP de tétrachlorure de carbone utilisé comme agent de transformation dans la production de caoutchouc chloriné chez Rishiroop Organics Pvt. Ltd. Le Secrétariat avait repris son examen technique du projet conformément à la Décision 33/14, et certaines questions de coût resteront à résoudre, concernant notamment la prise en compte du remplacement des installations de production actuelles par une nouvelle usine et la durée des coûts d'exploitation additionnels.

95. Un délégué a demandé qu'une étude approfondie soit faite des risques de violation de droits d'auteur à l'avenir, étant donné que la question des brevets a des répercussions qui dépassent ce projet particulier. Il a signalé qu'une société japonaise avait demandé un brevet national en Inde avant que Rishiroop Rubber International (RRI) n'ait fait la même demande en décembre 1998. D'autres délégués estimaient que la question des brevets avait déjà été réglée. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué au Sous-comité que RRI avait obtenu des autorités indiennes un brevet provisoire (No. 18/Bom/99 en date du 8 janvier 1999) et que la question avait été soumise à un consultant international qui avait conclu que les deux procédés en cause étaient différents.

96. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, en fonction d'une réduction de 20 % des coûts d'investissement pour tenir compte de la prévision d'une nouvelle usine, et incluant le calcul des coûts d'exploitation additionnels pour une période d'un an, sous réserve des conditions ci-après:

- (a) Le décaissement des frais de transfert de technologie sera retenu en attendant qu'un brevet soit délivré et que le Comité exécutif soit saisi, à sa 35^e réunion, de la note que Secrétariat doit lui soumettre sur les questions de droits d'auteur et de propriété intellectuelle, à l'issue de consultations avec les organismes internationaux compétents, conformément à la Décision 33/14;
- (b) Des réductions soutenues de 248,8 tonnes ODP seront maintenues dans la consommation de CTC dans le secteur des agents de transformation en Inde, indépendamment de tout problèmes éventuels que pourrait rencontrer l'élimination dans le cadre de ce projet;
- (c) Les exportations de l'entreprise vers des pays non visés à l'Article 5 ne dépasseront pas 10 % pour la période applicable au coût d'exploitation additionnelle, c'est-à-dire un an;

- (d) Les Parties contractantes, le Comité exécutif, le Secrétariat du Fonds et l'agence d'exécution intéressée, n'assumeront aucune responsabilité dans l'éventualité où la technologie choisie ne donne pas les résultats visés.

Inde: Conversion du TCC comme agent de transformation au bichlorure d'éthylène chez Chiplun Fine Chemicals Ltd., Ratnagiri (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30)

97. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les pages 25 et 26 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30, concernant un projet visant à éliminer 16,7 tonnes ODP de tétrachlorure de carbone utilisé comme agent de transformation dans la production d'ibuprofène. Le Secrétariat a indiqué que les conditions stipulées dans la Décision 32/60 concernant la soumission du projet semblaient avoir été dûment remplies, notamment en ce qui concerne la fourniture de données, le rapport coût-efficacité et la durée des coûts d'exploitation additionnels.

98. Après délibération, le Sous-comité Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport.

Inde: Conversion du tétrachlorure de carbone (TCC) comme agent de transformation au mono chlorobenzène chez FDC Limited, Roha (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30)

Inde: Conversion du TCC comme agent de transformation au mono-chlorobenzène chez GRD Chemicals Ltd., Indore, M.P. (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30)

Inde: Conversion du TCC comme agent de transformation au mono chlorobenzène chez M/S Benzo Chemical Industries, Tarapore (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30)

Inde: Conversion du TCC comme agent de transformation au mono chlorobenzène chez Pradeep Shetye Ltd., Alibagh (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30)

99. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les pages 27 et 30 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30, concernant quatre projets visant à éliminer 209 tonnes ODP de tétrachlorure de carbone utilisé comme agent de transformation dans la production bromohexine. Conformément à la pratique dans le secteur des agents de transformation, le Secrétariat avait renvoyé ce projet à un examen individuel. Comme il lui a été demandé, l'ONUDI avait soumis un profil du sous-secteur de la bromohexine, les coûts additionnels des projets avaient été convenus comme il est indiqué au paragraphe 73 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30, et le Gouvernement de l'Inde avait confirmé qu'il ne demanderait le financement d'aucun autre projet pour la reconversion de la production de la bromohexine.

100. Après délibération, le Sous-comité Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, étant entendu que le Gouvernement de l'Inde ne demanderait le financement d'aucun autre projet pour la reconversion de la production de la bromohexine.

Turquie: Plan sectoriel pour l'élimination des SAO (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/45)

101. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 1 à 22 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/45, concernant l'élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération en Turquie. Il a souligné que le plan sectoriel complet avait été inclus intégralement dans la documentation. À l'invitation du président, le représentant du Secrétariat a expliqué que celui-ci avait fait l'examen préliminaire du plan sectoriel, en se concentrant sur les éléments essentiels et sur la recevabilité des éléments proposés, compte tenu des politiques et orientations en vigueur du Fonds. Un certain nombre d'éléments de coût n'étant pas admissibles aux termes des règles du Fonds et le projet n'étant pas fondé sur les données officielles de consommation les plus récentes, le Secrétariat avait décidé que la proposition devrait être révisée; toutefois, aucune proposition révisée n'a encore été reçue de la Banque mondiale. Le Secrétariat a poursuivi avec l'agence d'exécution l'examen du concept et des questions plus générales soulevées par le projet et, bien qu'un accord ait été conclu en principe sur le niveau général de financement du projet, des travaux supplémentaires s'imposaient encore pour régler les derniers détails et rédiger un accord de performance.

102. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve en principe le projet ci-dessus au niveau de financement approximatif de 9 millions \$US, étant entendu que le Secrétariat, la Banque mondiale et les membres intéressés du Comité exécutif, poursuivraient les pourparlers afin de régler les derniers détails de la mise en œuvre du projet, de rédiger un projet d'accord de performance et de soumettre tous ces éléments au Comité exécutif à sa 35^e réunion.

Chine: Coûts additionnels de fonctionnement: remplacement du CFC-11 par le HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU vaporisée rigide pour l'isolation chez 26 entreprises (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/27)

Chine: Élimination du CFC-11 par le HCFC-141b chez six compagnies et élimination du CFC-11 par conversion au gonflage à l'eau chez une compagnie (projet parapluie) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/27)

103. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 1 à 8 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/27, concernant deux projets d'élimination de CFC dans le secteur des mousses. Le premier est un projet parapluie préparé par l'ONUDI à l'intention de 26 entreprises. Le coût d'investissement de ce projet avait été approuvé par le Comité exécutif à sa 32^e réunion; par contre, l'approbation des coûts d'exploitation additionnels avait été différée pour permettre des travaux supplémentaires sur les prix des produits chimiques intervenant dans le calcul des coûts. Le deuxième projet était un nouveau projet parapluie destiné à sept entreprises. Les coûts d'investissement avaient été convenus avec l'agence d'exécution, mais le Secrétariat a appris que les coûts d'exploitation additionnels fondés sur le prix des produits chimiques soulevaient encore des problèmes.

104. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve l'élément coût d'exploitation additionnels du projet parapluie pour 26 entreprises, ainsi que le nouveau projet parapluie pour 7 entreprises, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe I au présent rapport, étant entendu que les prix des produits chimiques intervenant dans

la détermination des coûts d'exploitation additionnels ne seraient pas considérés comme un précédent dans l'examen des projets et activités futurs dans ce secteur.

Chine: Remplacement du CFC-11 comme agent moussant par le cyclopentane et le CFC-12 comme frigorigène par le HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques chez Shangling Electric Appliance (Group) Co. Ltd. (Banque mondiale)

105. Le président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 26 à 41 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/27, concernant un projet d'élimination de CFC dans le secteur de la réfrigération.

106. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus pour un coût de 1,4 million \$US en éliminant la consommation restante de CFC dans l'entreprise.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : NOTE DE POLITIQUE: L'UTILISATION DE L'ALLOCATION DE 13 % COMME FRAIS D'AGENCE (Décision 32/31)

107. Le représentant du PNUE a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/52 et Add.1.

108. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- (a) Examine plus en détail, à sa 35^e réunion, la question des coûts d'appui, notamment en ce qui concerne la possibilité:
 - (i) De relever les coûts d'appui payés aux agences d'exécution pour la gestion de projets de plus petite envergure sans toutefois augmenter la proportion générale des ressources de tels coûts;
 - (ii) De veiller à ce que toute modification des coûts d'appui soit pleinement conforme aux règles et règlements financiers du système des Nations Unies;
- (b) Demande au Secrétariat du Fonds multilatéral de préparer un document sur la question en consultation avec le Trésorier du PNUE et la DTIE du PNUE.

109. Un délégué a exprimé sa grande inquiétude concernant le niveau des coûts d'appui qui sont utilisés uniquement à des fins administratives et a proposé que sa délégation coopère avec d'autres parties intéressées pour saisir le Conseil d'administration du PNUE de la question.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

110. Aucune autre question n'a été soulevée aux fins de discussion.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

111. Le present rapport a été adopté le mercredi 18 juillet 2001 sur la base du projet de rapport présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/23/L.1.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

112. La réunion a été levée le mercredi 18 juillet 2001 à 16 h 30.

